

Après le verdict,

On attend

Le Geste Politique

Les réactions des familles des condamnés, que nous avons publié dans leur intégralité et en primeur de notre édition spéciale d'hier (n°724 du 06/02/05) ont en commun de condamner toutes, le verdict sans peine de mort, prononcé par la Cour, auquel elles reprochent d'être sévère et de n'avoir pas été beaucoup plus clément.

Epouses, filles, sœurs et frères, chacun, le visage trahissant pourtant un réel sentiment de bonheur que la vie soit restée sauve pour "son putschiste", ont dit trouver ces condamnations à la perpétuité, ou à dix et quinze ans, " injustes ", " scandaleuses " et " sévères ", voire teintée d'une " influence tribale ", de " raisons sentimentales " et " un acte

avéré de racisme ".

Mais au-delà ces vrais-faux sentiments, (des femmes ont entonné des youyou dans la salle d'audience et le juge a dit avoir prononcé ce verdict, non pas pour leur faire plaisir, mais à cause du jour du jugement dernier), il ne fait aucun doute que le verdict a été, par rapport aux 17 peines capitales et aux 49 condamnations à perpétuité requises par le parquet dans son réquisitoire, une agréable surprise générale qui prône l'apaisement, la paix sociale, la réconciliation nationale et le soulagement du fait qu'aucun présumé putschiste, particulièrement les meneurs présents, n'y écope d'une peine de mort.

Suite en page 3

Après le verdict, On attend Le Geste Politique

Qui imaginait une telle souplesse de la Cour ? Presque personne, puisqu'à la lecture de ce réquisitoire, tous les regards s'étaient tournés vers le Palais présidentiel pour que le premier magistrat du pays pèse de tout son poids afin que les 17 peines capitales et les 49 condamnations à perpétuité soient rejetées ou fortement revues à la baisse. Saleh Ould Hannena, Abderrahmane Ould Mini, leurs familles et celles des présumés putschistes visés par ce réquisitoire, voyant déjà la partie finie pour eux. Voilà pourquoi, ce verdict sans peine de mort prononcé par la Cour, peut être considéré comme une agréable surprise. Il est tombé du ciel, pourrait-on dire, puisqu'il était le moins attendu. Surtout pour ces familles dont certaines ont essuyé des larmes de bonheur en apprenant l'information.

Certes, elles nous ont exprimé des réactions contraires, mais n'est-ce pas légitime, un peu, peut-être, pour avoir plus. A vrai dire, elles correspondent moins à la réalité, puisque le fossé est grand entre la vie et la mort, la perpétuité et dix ou quinze ans. Seulement, ce verdict, une fois acquis, leur donne l'espoir que tout est jouable, tout peut encore aller dans un sens plus positif et ces familles ne se font pas prier pour enfoncer les portes. Cela leur a-t-il été dicté par ceux qui mis-

aient sur un verdict où la peine de mort serait prononcée pour donner voie à une dangereuse succession de malheurs pouvant embraser le pays ou plonger le Pouvoir dans une infernale série de tergiversations, d'impopularité et d'instabilité où il perdrait à la longue son âme ? Ce qui est sûr, c'est que ce verdict a coupé l'herbe sous leurs pieds et que les Mauritaniens auront compris que le procès des présumés putschistes n'avait pas été bâti sur des intentions régionalistes, tribalistes, ni sur de quelconques facteurs de division et de désunion.

Quoiqu'il en soit, en saluant ce verdict plutôt clément, rendu par la Cour criminelle du Trarza et donc venu d'elle, on ne saurait oublier qu'une mesure d'accompagnement politique doit être prise en haut lieu. Cette mesure, qui n'est autre que l'amorce d'un dialogue direct, franc, sérieux et constructeur, où tous les acteurs de la vie politique, particulièrement l'Opposition dans toutes ses composantes, prendront part, cette mesure, disons-nous, doit rapidement être prise. C'est alors que la page des malaises sera définitivement tournée et que la Mauritanie aura véritablement donné un coup d'accélérateur à l'ancrage de sa démocratie. Vivement, alors !